



**HAL**  
open science

## Ibn Ḥanbal (m. 241/855) :la dynamique d'une piété ascétique

Lahcen Daaïf

### ► To cite this version:

Lahcen Daaïf. Ibn Ḥanbal (m. 241/855) :la dynamique d'une piété ascétique. *Annuaire de l'École pratique des hautes études. Section des sciences religieuses*, 2021, 128, pp.421-434. 10.4000/asr.3883 . hal-03604961

**HAL Id: hal-03604961**

**<https://hal.science/hal-03604961>**

Submitted on 10 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

---

*Formation des doctrines juridiques et du rituel en islam (du VII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle)*

## **Ibn Ḥanbal (m. 241/855) : la dynamique d'une piété ascétique**

**Lahcen Daaif**

---



### **Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/asr/3883>

DOI : 10.4000/asr.3883

ISSN : 1969-6329

### **Éditeur**

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

### **Édition imprimée**

Date de publication : 1 octobre 2021

Pagination : 421-434

ISSN : 0183-7478

Ce document vous est offert par Université Lumière Lyon 2



### **Référence électronique**

Lahcen Daaif, « Ibn Ḥanbal (m. 241/855) :

la dynamique d'une piété ascétique », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences religieuses* [En ligne], 128 | 2021, mis en ligne le 19 juillet 2021, consulté le 10 mars 2022.

URL : <http://journals.openedition.org/asr/3883> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/asr.3883>

---

*Formation des doctrines juridiques et du rituel en islam  
(du VI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle)*

Lahcen DAAIF

Chargé de conférences  
Ciham (CNRS)-université Lyon 2

**Ibn Ḥanbal (m. 241/855) :  
la dynamique d'une piété ascétique**

AUTORITÉ religieuse de référence, estimée de l'ensemble des savants sunnites toutes obédiences juridiques confondues, Ibn Ḥanbal (m. 241/855) dont le salafisme d'hier et d'aujourd'hui ne manque pas de tirer sa légitimité en l'érigeant en modèle de piété, demeure l'un des personnages les plus marquants de l'histoire religieuse de l'islam.

Les nombreux disciples qui l'entouraient ont participé activement, de son vivant déjà, à diffuser non seulement ses doctrines juridique et théologique, mais aussi ses valeurs morales et spirituelles souvent sous la forme de *responsa (masā'il)*<sup>1</sup>. Ses maîtres également étaient légion et se comptent par centaines dont les plus importants sont systématiquement mentionnés dans les monographies qui lui sont dédiées ainsi que dans les notices biographiques que lui consacrent les sources prosopographiques<sup>2</sup>. Bien que son statut de juriste (*faqīh*) ait été sujet à controverse, voire nettement dénié<sup>3</sup>, aucune autorité religieuse n'a contesté ses compétences de

- 
1. Nous nous sommes intéressé spécialement aux disciples les plus proches de lui : Muḥannā b. Yaḥyā al-Šāmī (m. 248/862), Iṣḥāq b. Maṣṣūr al-Kawsaḡ (m. 251/865), Fūzān 'Abd Allāh b. Muḥammad b. Muḥāḡir (256/870), son fils aîné Abū al-Faḡl Šālīḡ (m. 266/874), Abū al-Ḥasan al-Maymūnī (m. 274/887-888), Abū Bakr Aḡmad b. Muḥammad al-Marrūḡī (m. 275/888), Abū Bakr al-Aḡram (m. 275/888?), Abū Dāwud Sulaymān b. al-Aš'aḡ al-Siḡistānī (m. 275/888-889), Ḥarb b. Ismā'īl al-Kirmānī (m. 280/893-94), son fils cadet 'Abd Allāh b. Aḡmad b. Ḥanbal (m. 290/923).
  2. Dont Abū al-Ḥasan 'Alī b. Hāšim b. al-Barīd al-Kūfī (m. 179/795), Abū Yūsuf Ya'qūb (m. 182/798), Hušaym b. Bašīr (m. 183/799-800), Abū Mu'āwīya al-Ḍarīr (m. 195/810), 'Ubayd Allāh b. Mūsā al-'Absī (m. 213/828).
  3. Le premier à contester son titre de juriste est Abū Ḡa'far al-Ḥabārī (m. 310/923), voir Yāqūt al-Ḥamawī, *Mu'ḡam al-udabā'*, éd. D. S. Margoliouth, Le Caire 1355/1936-1357/1938,

traditionniste (*muḥaddī*) et critique des Autorités (*naqd riḡāl*). Outre l'intérêt que nous avons porté aux avis juridiques d'Ibn Ḥanbal ainsi qu'à ses positions théologiques, nous nous sommes penchés plus particulièrement sur son esprit ascétique (*zuhd*) et son scrupule religieux (*wara'*) par lesquels il se distingue nettement de tous les maîtres juristes fondateurs d'écoles juridiques, mais aussi sur une certaine tendance qui le caractérise et que nous qualifierions de proto-mystique par comparaison avec la mystique soufie à venir.

### Dénuement (*taqallul*)

En effet, ils sont nombreux et variés les récits qui relatent Ibn Ḥanbal avec des traits ascétiques prononcés et un caractère scrupuleux assumé mettant en valeur sa frugalité légendaire, associée à la crainte révérencielle de Dieu dans l'au-delà : « Il aimait vivre sobrement, dit son disciple al-Marrūḏī (m. 275/888), dans l'espoir d'écourter la durée de la rétribution [au Jour du Jugement] »<sup>4</sup>. Dans sa relation à ce bas-monde (*dunyā*), Ibn Ḥanbal fonde cette frugalité sur un jugement sapientiel qui en fait le gage de la vraie richesse, en proclamant que si « dans la vie d'ici-bas peu suffit [pour vivre], trop ne suffit pas »<sup>5</sup>. À l'appui de ce principe qu'il partage avec bon nombre de renonçants (*zuhhād*) antérieurs, on lui attribue cette autre remarque qu'il aurait faite en présence de l'un des maîtres illustres en sciences du hadīth, Ṣuḡā' b. Maḥlad Abū al-Faḍl al-Baḡawī (m. 235/849). Il y exprime sa conception de la vie dans ce bas-monde où rien ne peut être véritablement apprécié à sa juste valeur : « Ce n'est qu'une nourriture en deçà de la nourriture, un habit en deçà de l'habit. Ce ne sont que quelques jours [à vivre] »<sup>6</sup>. Par conséquent la paix et la quiétude (*sakīna*) auxquelles les croyants aspirent dans ce monde comme dans

---

XVIII, p. 59 ; L. Daaif, « Ibn Ḥanbal, un faqīh (jurisconsulte) controversé », *Horizons Maghrébins* 51 (2004), p. 49-50.

4. Voir Ibn Ḥanbal, *al-'Aqīda. Riwāyat Abū Bakr al-Ḥallāl*, éd. 'Abd al-'Azīz 'Izz al-Dīn al-Sayrawān, Damas, 1408/1988, p. 125 ; Ibn Kaṭīr, *al-Bidāya wa-l-nihāya*, éd. 'A. b. 'Abd al-Muḥsin al-Turkī, 2<sup>e</sup> éd. Riyad 2003/1424, XIV, p. 392 : « *wa-kāna yuḥibbu al-taqallul ṭalab<sup>m</sup> li-ḥiffat al-ḥisāb* ». Ou encore ce propos dans Ibn al-Ġawzī, *Manāqib al-imām Aḥmad Ibn Ḥanbal*, éd. 'A. b. 'Abd al-Muḥsin al-Turkī, Le Caire 1409/[1988], p. 271, rapporté également par Abū Bakr al-Marrūḏī : « Ce que l'on a de moins en ce bas monde contribue à écourter la durée de la rétribution [dans l'autre] (*mā qalla min al-dunyā kāna aqalla li-l-ḥisāb*) ».
5. « *Al-dunyā qalīluhā yuḡzi' wa kaṭīruhā lā yuḡzi'* », cf. Ibn Abī Ḥātim, *Kitāb al-Ġarḥ wa-l-ta'dīl*, éd. 'Abd al-Raḥmān al-Yamānī, Hyderabad 1973, I, p. 305 ; al-Dahabī, *Siyar a'lām al-nubalā'*, éd. Ṣu'ayb al-Arna'ūt *et al.*, Beyrouth 1981-1988/1401-1408, XI, p. 208 ; Ibn al-Ġawzī, *Manāqib*, p. 270.
6. « *Innamā huwa ṭa'ām dūna ṭa'ām, wa-libās dūna libās, wa-innahā ayyām qalā'il* », cf. Ibn Ḥanbal, *Kitāb al-Wara'*, *bi-riwāyat Aḥmad b. Muḥammad b. al-Ḥaḡḡāḡ al-Marwazī (sic)*, éd. Zaynab Ibrāhīm al-Qārūt, Beyrouth, 1403/1983, p. 72-73 ; Ibn Abī Ya'lā, *Ṭabaqāt al-ḥanābila*, éd. M. Ḥāmid al-Fiḳī, Le Caire 1371/1952, I, p. 171 ; Ibn al-Ġawzī, *Ṣifat al-ṣafwa*, Hyderabad, 1355-1356/[1960-1961], II, p. 195. Sur Ṣuḡā' b. Maḥlad, Ibn al-Ġawzī, *Ṣifat al-ṣafwa*, p. 171-172.

l'autre, ne sauraient être qu'une promesse vaine s'ils ne se décident pas à renoncer aux richesses matérielles dans cette vie terrestre.

Il est fait souvent allusion au dénuement et à la sobriété dans les propos attribués à Ibn Ḥanbal à travers des énoncés formulés sous la forme de sentences prononcées dans l'absolu. Bien que certains de ces énoncés soient dépourvus du contexte discursif, il est possible de les envisager comme résultant d'une grande admiration vouée à un personnage illustre qu'il considérait comme un modèle de dépouillement matériel. D'où l'intérêt que nous avons porté à l'ascétisme d'Uways al-Qaranī à propos duquel Ibn Ḥanbal aurait exprimé son désir de l'égaliser un jour en déclarant : « Il n'est de véritable renoncement que celui d'Uways. Il en était réduit par principe de dépouillement, à prendre place dans un panier en osier (*qawšara*) »<sup>7</sup>.

Ainsi qu'en font état les sources biographiques, Ibn Ḥanbal s'est conformé à cette attitude ascétique qu'il a érigée en règle de vie en clamant par la parole et la conduite le primat de la pauvreté sur la richesse. S'il ne se permettait pas de recommander le dénuement à tout son entourage, il ne se privait pas de le faire avec ses proches disciples et les membres de sa famille. Aussi reprochait-il à son fils aîné Abū al-Faḍl Šāliḥ (m. 266/874) de fréquenter les autorités politiques et plus grave encore, d'accepter leurs cadeaux. Devenu juge à Iṣfahān après la mort d'Ibn Ḥanbal, Šāliḥ se rappela les vaines tentatives de son père lorsqu'il essayait de le dissuader de poursuivre la recherche des honneurs et les moyens de subsistance comme le relate ce récit :

Quand un homme ascète versé dans la privation et la pauvreté venait lui rendre visite, mon père envoya à ma recherche pour que je vienne le voir. Il voudrait que je devienne comme eux [les pieux ascètes], ou du moins me voir leur ressembler. Mais Dieu sait que je ne me suis résigné à prendre part à cette affaire [judicature] que contraint et forcé en raison des dettes accablantes et d'une famille nombreuse<sup>8</sup>.

Le dénuement (*faqr*) est appelé à devenir l'élément central dans le *zuhd* d'Ibn Ḥanbal qui en confirme la supériorité comme en témoigne cet autre propos : « [...] rien n'égale pour moi le dénuement, rien n'égale le dénuement. Je suis content quand

7. Al-Makkī, *Qūt al-qulūb fī mu'āmalat al-maḥbūb*, Le Caire 1310/1892, réimp. Beyrouth s. d., I, p. 267 : « *lā zuhd illā zuhd Uways, balaḡa bihi al-'ury ḥattā qa'ada fī qawšara* ». Le même énoncé formulé différemment est attribué à Bišr al-Ḥāfi : « *Hādā Uways, 'ariya ḥattā qa'ada fī qawšara* », cf. Ibn Ḥanbal, *Kitāb al-Wara'*, p. 72.

8. Ibn Abī Ya'īlā, *Ṭabaqāt al-ḥanābila*, I, p. 174 : « [...] *kāna abī yab'atu ḥalfī idā ḡā'ahu raḡūl<sup>un</sup> zāhid<sup>un</sup> mutaqaššif<sup>un</sup> li-anzura ilayhi. Yuḥibbu an akūna miṭlahum, aw yarānī miṭlahum. Wa lākinna Allāh ya'lamu mā daḡaltu fī ḥādā al-amr illā li-dayn<sup>in</sup> ḡalabanī wa-kaṭrati 'iyāl* ». Sur ce genre de visite, on peut se reporter à un autre récit rapporté par son fils Šāliḥ, sur un ascète qu'Ibn Ḥanbal a reçu chez lui, et avec qui il a eu une conversation sur le renoncement, voir Ibn Abī Ḥātim, *al-Ġarḥ*, I, p. 304-305 ; al-Ḍahabī, *Šiyar*, XI, p. 207-208. Il eut une autre discussion avec l'ascète traditionniste Abū 'Alī Ismā'īl b. Yūsuf al-Daylamī (m. 255/868-869) lorsque celui-ci était en visite chez lui, cf. al-Baḡdādī, *Ta'rīḥ Baḡdād*, éd. 'A. B. Ma'rūf, Beyrouth, 2001/1422, VII, p. 260 ; Ibn Abī Ya'īlā, *Ṭabaqāt al-ḥanābila*, I, p. 107-108.

je ne possède rien »<sup>9</sup>, ainsi que cet autre au contenu similaire : « à mes yeux, rien n'est comparable à la grâce du dénuement »<sup>10</sup>. Il aurait dit sur le *faqr* : « Le jour le plus heureux pour moi est celui où je me lève le matin ne possédant rien »<sup>11</sup>. Cet état de choses tient au caractère nécessaire que revêt le dénuement dans tout processus de mise à l'épreuve de la foi du croyant<sup>12</sup>, dont les conséquences ne manqueront pas de forger chez celui-ci la qualité prisée d'endurance (*ṣabr*)<sup>13</sup>. L'on sait au demeurant que des traditionnistes réputés, tel 'Abd Allāh b. 'Abd al-Raḥmān al-Samarqandī (m. 255/868), décrivaient la vie d'Ibn Ḥanbal comme une indigence ininterrompue étendue sur plus de soixante-dix années qu'avait vécues l'imam<sup>14</sup>. Demandant souvent des nouvelles d'une personne pauvre dont son disciple Abū Bakr al-Marrūḍī lui avait fait le récit, Ibn Ḥanbal se serait émerveillé de la conduite de cette personne anonyme en s'exclamant :

Gloire à Dieu ! Quel excellent remède que l'endurance du dénuement ! Rien n'égale à mes yeux l'endurance du dénuement. Sais-tu [al-Marrūḍī] ce qu'est vraiment l'endurance du dénuement ? Puis, il dit : « Quelle est grande la différence entre celui qui reçoit des biens de la vie d'ici-bas pour être éprouvé, et celui dont celle-ci se détourne ?! »<sup>15</sup>.

- 
9. Ibn Ḥanbal, *Kitāb al-Wara'*, p. 7 ; Ibn al-Ġawzī, *Manāqib*, p. 364 : « *mā a' dilu bi-l-faqr ṣay'an, mā a' dilu bi-l-faqr ṣay'an. Anā aḫraḥu idā lam yakun 'indī ṣay'un* ».
  10. Ibn Kaṭīr, *al-Bidāya*, XIV, p. 392 : « *lā a' dilu bi-faql al-faqr ṣay'an* » ; W. M. Patton, *Aḫmed Ibn Ḥanbal and the Miḥna*, Leyde 1897, p. 46.
  11. Ibn al-Ġawzī, *Ṣifat al-ṣafwa*, II, p. 195 : « Mon jour le plus heureux est celui où je me lève ne possédant rien (*Asarru ayyāmī ilayya yawma uṣbiḥu wa-laysa 'indī ṣay'un*) ».
  12. À cet égard il faut rappeler que les sentences mystiques ultérieures cautionnent cette approche. Voir, à titre d'exemple, l'un des manuels soufis les plus célèbres : Sarrāġ (al-), *Kitāb al-Luma'*, éd. 'Abd al-Ḥalīm Maḥmūd et Ṭaha 'A. Surūr, Le Caire 1960/1380, p. 73 où l'auteur fait remarquer en guise de conclusion que « Le *zuhd* suppose d'embrasser le dénuement par choix préférentiel ».
  13. C'est ainsi qu'il a confié à al-Marrūḍī au sujet d'une personne endurant l'indigence et la faim, qu'il aurait souhaité qu'elle continue à vivre ainsi jusqu'à la mort, voir Abū Ya'lā, *Kitāb al-Tawakkul*, éd. Yūsuf b. 'Alī al-Ṭarīf, Riyad, 1435/2014, p. 61 : « *Fa-qāla : Laytahu dāma 'alā al-faqr wa-l-ḡū' ilā al-mamāt* ».
  14. De l'avis d'Abū Muḥammad 'Abd Allāh b. 'Abd al-Raḥmān al-Samarqandī (m. 255/868) : « [...] *inna Aḫmad ṣabara 'alā l-faqr sab'īna sana : [...] Aḫmad a enduré la pauvreté pendant soixante-dix ans* », voir al-Iṣfahānī, *Hilyat al-awliyā' wa-ṭabaqāt al-aṣfiyā'*, Le Caire 1932-1938, réimp. Beyrouth 1988, IX, p. 176 ; al-Maqdisī, *Miḥnat al-Imām Aḫmad b. Muḥammad Ibn Ḥanbal*, éd. 'Abd Allāh b. 'A. al-Turkī, Le Caire 407/1987, p. 125.
  15. « *Subḥān Allāh ! ni'ma al-ṣabr 'alā al-faqr. Mā a' dilu bi-l-ṣabr 'alā al-faqr ṣay'an. Tadrī al-ṣabr 'alā al-faqr ayya ṣay'in huwa ?! Wa-qāla : " kam bayna man yu'īḥ min al-dunyā li-yuftatan, ilā āḫara tazwī 'anhu !" »*, Ibn Ḥanbal, *Kitāb al-Wara'*, p. 76 ; Ibn al-Ġawzī, *Manāqib*, p. 365 ; Ibn Kaṭīr, *al-Bidāya*, XIV, p. 392 ; N. Hurvitz, *The Formation of Ḥanbalism. Piety into Power*, Londres 2002, p. 95.

Parmi les nombreux textes que nous avons étudiés, nous retrouvons la même précéllence accordée au *faqr* se décliner sous une forme plus structurée, dans cette autre parole que l'on prête à Ibn Ḥanbal, où il énumère les bienfaits du dénuement pour le fidèle, à commencer par le renforcement de la foi : « [...] son (*faqr*) indigence est certes source d'une amertume très grande, mais l'angoisse qu'il suscite procure un état bien meilleur que [celui que procure] la reconnaissance<sup>16</sup>. » Le dénuement sur le plan matériel est réitéré par Ibn Ḥanbal dans un sens anagogique qui ne le cède en rien à l'approche proto-mystique de l'époque. Dans un autre récit rapporté par son disciple Abū Bakr al-Aṭram (m. 261/875 ?), un inconnu aurait interrogé Ibn Ḥanbal sur la signification d'une tradition prophétique dans laquelle le prophète demande à Dieu de le protéger de la pauvreté : « Comment est-ce possible [que le prophète ait formulé ce genre de requête à Dieu], malgré les bienfaits spirituels que recèle l'indigence ? » Et Ibn Ḥanbal de rassurer l'inconnu en lui expliquant que le prophète priait Dieu de le prémunir, non contre la pauvreté matérielle, mais plutôt contre la pauvreté du cœur (*faqr al-qalb*)<sup>17</sup>.

### Refus des dons, rapport aux autorités

Nous nous sommes attardé tout spécialement sur les brefs récits relatifs à l'attitude hostile d'Ibn Ḥanbal vis-à-vis de toute donation, présent ou même aide consentie de bonne foi par un tiers, ceci en dépit de la modicité de ses ressources durant ses voyages répétés en quête de hadiths. Qu'ils proviennent de princes, d'admirateurs

16. Ibn Kaṭīr, *al-Bidāya*, XIV, p. 392 : « [...] *fa-inna al-ṣabr 'alayhi a'zamu marārat<sup>an</sup> wa-inzi āḡuhu a'zamu ḥālan min al-ṣukr* ».

17. Abū Bakr al-Aṭram, *Min su'ālāt Abī Bakr Aḥmad b. Muḥammad b. Hānī' al-Aṭram Abā 'Abd Allāh Aḥmad b. Ḥanbal*, éd. 'Āmir Ḥasan Ṣabrī, Beyrouth 1425/2004, p. 32 : « [...] *yus'al 'an qawl al-nabī : a'ūdu bika min al-faqr, kayfa hādā wa-fī al-faqr mā fīhi min al-faql ? Fa-qāla : Innamā ista'āda al-nabī min faqr al-qalb* ». Voir aussi Ibn Raḡab, *Kitāb al-Ḍayl 'alā Ṭabaqāt al-ḥanābila*, éd. Muḥammad Ḥ. al-Fiḳī, Le Caire 1952/1372-1953/1372, I, p. 135 : « [...] *innamā arāda bihi faqr al-qalb* ».

anonymes<sup>18</sup> ou même de ses condisciples les plus proches<sup>19</sup>, Ibn Ḥanbal se passait systématiquement des cadeaux et des aides d'une manière ou d'une autre<sup>20</sup>. Il parvenait ainsi à trouver des échappatoires qui satisfassent ses scrupules religieux en proposant des arrangements à ses généreux donateurs, souvent déçus de n'avoir pas réussi à en faire leur débiteur. Il lui est arrivé ainsi d'opter pour un travail laborieux dont il estimait la valeur équivalente au don proposé : la tâche de transcrire par exemple des hadiths, qui relève de ses compétences en contrepartie de la somme d'argent reçue. C'était pour cette raison qu'il s'était employé à transcrire, pour le compte d'une tierce personne, plusieurs feuillets contenant des hadiths rapportés par son maître Ibn 'Uyayna (m. 198/813-814), contre une somme modique qui lui permit de se procurer deux modestes étoffes qui lui servirent de vêtements tout au long de son périple de collecteur de hadiths<sup>21</sup>.

Ce rejet de dons et d'aides qui caractérise Ibn Ḥanbal prend une ampleur singulière quand il s'agit de l'argent alloué par le calife aux savants religieux, traditionnistes compris. Qu'il soit par gratification ou par simple générosité, à partir du moment où il provient de la sphère du pouvoir, fût-ce de la part de ses représentants subalternes, tout don ou présent susceptible de traduire une faveur ou de témoigner une quelconque reconnaissance est aussitôt suspecté au plus haut point par Ibn Ḥanbal qui s'empresse en conséquence de le refuser. Ce rejet atteint son paroxysme lorsqu'il s'agit d'une prodigalité provenant tout de go de l'autorité

- 
18. À l'égard d'un bienfaiteur inconnu qui lui aurait fait une donation pour le secourir lui et sa famille lors d'une période d'extrême pauvreté sous le règne du calife al-Wāṭiq (m. 232/847), voir Šāliḥ b. Aḥmad, *Sīrat al-Imām, al-Imām Aḥmad Ibn Ḥanbal*, éd. Fu'ād 'Abd al-Mun'im Aḥmad, Alexandrie 1404/1984, p. 44-45 ; al-Iṣfahānī, *Ḥilya*, IX, p. 178 ; Ibn al-Ġawzī, *Manāqib*, p. 315-316 ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ madīnat Dimašq*, éd. M. Al-Dīn Abū Sa'īd 'U. b. Ġarāma al-'Amrawī, Beyrouth 1995/1416-2001/1421, V, p. 306 ; al-Ḍahabī, *Siyar*, XI, p. 205-206, 212. Il déclina également une somme de 3 000 dinars que lui avait offert le traditionniste Abū 'Alī al-Ḥasan al-Ġarawī (m. 257/870/871) d'un héritage légal reçu d'Égypte, voir Ibn al-Ġawzī, *Manāqib*, p. 317 ; Ibn al-Aṭīr, *al-Muḥtār min manāqib al-aḥyār*, éd. Ma'mūn al-Šāgīrī et al., Al-Ain 2003/1424, I, p. 326-327 ; al-Ḍahabī, *Siyar*, XI, p. 214 et XII, p. 334-335. Toutefois, cette information ne figure pas dans la notice de ce personnage dans Ibn Abī Ya'lā, *Ṭabaqāt al-ḥanābila*, I, p. 135-136, § 166. Sur d'autres dons provenant de divers personnages d'origines géographiques différentes, voir Ibn al-Ġawzī, *Manāqib*, p. 320-323.
  19. Ce cas s'illustre par le refus du don de son compagnon Yazīd b. Hārūn al-Wāsiṭī (m. 206/821), cf. Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ Dimašq*, V, p. 305 ; al-Ḍahabī, *Siyar*, XI, p. 193. À propos d'une autre histoire avec d'autres condisciples, voir al-Mizzī, *Tahdīb al-Kamāl fī asmā' al-riġāl*, éd. Baššār 'A. Ma'rūf, Beyrouth 1980-1992/1400-1412, I, p. 459-460 ; al-Ḍahabī, *Siyar*, XI, p. 230.
  20. Plusieurs exemples dans al-Iṣfahānī, *Ḥilya*, IX, p. 174 et suiv. ; Ibn al-Ġawzī, *Manāqib*, p. 258, p. 262, p. 265 et *passim* ; Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ Dimašq*, V, p. 301 ; Ibn Kaṭīr, *al-Bidāya*, XIV, p. 387-388 ; voir aussi N. Hurvitz, *The Formation of Ḥanbalism*, p. 96-97.
  21. Il s'agit d'un personnage anonyme désigné sous l'épithète de *ṣayḥ*, voir Ibn al-Ġawzī, *Manāqib*, p. 314 ; al-Ḍahabī, *Siyar*, XI, p. 191-192.



suprême, à savoir le calife en personne. En effet, les sources narratives en proposent plusieurs témoignages dont le plus significatif, semble-t-il, est celui où il refusa le don du calife 'Abd Allāh al-Ma'mūn (r. 198/813-218/833). Celui-ci avait ordonné de distribuer aux autorités traditionnistes, à parts égales, une somme d'argent considérable en pièces d'or : tous acceptèrent leur part, à l'exception, nous dit-on, d'Ibn Ḥanbal qui déclina la sienne<sup>22</sup>. Ibn Ḥanbal manifesta sa désapprobation en recommandant avec insistance à ses proches disciples et amis de s'en tenir à l'écart<sup>23</sup>.

Dans l'ensemble, les récits qui relatent Ibn Ḥanbal récusant les aides et les présents, mettent l'accent sur leur provenance qui détermine le degré d'intensité avec lequel ils seront rejetés par lui. Preuve en est qu'Ibn Ḥanbal, exception faite de rares occasions, acceptait des prêts de ses disciples et condisciples proches, comme en témoigne la somme de cinquante dinars que lui avait prêtée son disciple 'Abd Allāh b. Muḥammad b. al-Muhāğīr Fūzān (m. 256/870). Mais il mourut avant d'avoir pu la lui rembourser. Préférant fièrement la convertir en don, Fūzān refusa que la somme lui fût remboursée par les héritiers d'Ibn Ḥanbal, même en nature sous forme de récolte comme l'avait stipulé ce dernier dans son testament<sup>24</sup>.

Cette attitude de rejet est portée par des visées d'indépendance patente qui constitue un trait de conduite des plus compatibles avec l'esprit de retenue et de scrupule qui caractérise spécialement l'imam. Du reste, se voulant fidèle à lui-même dans l'observance des principes du *wara'*, Ibn Ḥanbal était fort attaché à un mode de renoncement aux dépens de toute tentative de ménagement de l'autorité qui aurait pu lui être salutaire à maintes occasions où il faisait face à des situations matérielles précaires. Toujours est-il que bien qu'elle ait été souvent de rigueur chez Ibn Ḥanbal à titre de mode pratique de renoncement, cette attitude n'était pas fortuite, ni n'était le fruit d'un choix délibéré qui aurait été consécutif à une réflexion strictement individuelle. Autrement cela laisserait entendre que nous avons fait l'impasse sur le principe de piété qui fonde la conduite ascétique de l'imam. Bien au contraire, dans la vie d'Ibn Ḥanbal ce principe occupe le rang d'acte de foi à observer dans toutes les circonstances au détriment du danger qu'elles pourraient représenter, un principe aussi essentiel que le devoir d'aide et d'assistance dû à autrui dans le besoin et l'indigence. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler ses recommandations de prendre pour exemple les pieux Anciens (*salaf al-ṣāliḥ*) dans leur pratique piétiste, ainsi que la considération qu'il témoignait aux gens versés dans l'ascèse et menant une vie d'indigence qu'il préférerait bien souvent aux

22. Voir Ibn 'Asākir, *Ta'rīḥ Dimašq*, V, p. 305 ; Ibn al-Ğawzī, *Manāqib*, p. 347 ; al-Mizzī, *Tahḏīb al-kamāl*, I, p. 460 ; Ibn Kaḫr, *al-Bidāya*, XIV, p. 388 ; W. M. Patton, *Aḥmed Ibn Ḥanbal*, p. 51.

23. Ibn Ḥanbal, *Kitāb al-Wara'*, p. 152 : « Rendez l'argent et tenez-vous à l'écart de tout cela (*ruddūhā wa-lā ta'riḏū li-šay'<sup>in</sup> min hāḏā*) ».

24. Ibn Abī Ya'lā, *Ṭabaqāt al-ḥanābila*, I, p. 195 : « *Māta Abū 'Abd Allāh wa-lahu 'indahu ḥamsūn dīnāran. Awwā Abū 'Abd Allāh an tu'tā min ġallatihi fa-lam ya'ḥuḏhā Fūzān ba'd mawtihi wa-aḥallahu minhā* ».

savants religieux dépourvus de piété et de scrupule religieux, ce dont il avait d'ailleurs fait la démonstration véhémement en prenant la défense de l'ascète et mystique Ma'rūf al-Karḥī (m. 204/819-820)<sup>25</sup>.

En ce qui concerne la nature de ses rapports avec le milieu politique sur lesquels nous nous sommes longtemps attardé, nous pouvons dire à la lumière de nos connaissances actuelles qu'il n'existe *a priori* aucune trace écrite qui puisse affirmer qu'Ibn Ḥanbal ait tenté de recourir à des arrangements avec les représentants de l'autorité lorsqu'il s'agit de recevoir d'eux une aide ou une quelconque récompense. Au demeurant, tous les récits attestent qu'il était resté fidèle à cette position pour ce qui est des dons provenant de mécènes aux contacts avérés, les plus tenus soient-ils, avec le pouvoir ou avec ses représentants : tout effort de compromis s'estompe au profit d'un refus catégorique, sans jamais être outrageux. Cela consolide d'autant plus la série de résolutions sous-tendant ses positions pieuses et ses orientations spirituelles, qu'elles sont continuellement dépendantes du principe de dénuement sans verser dans une austérité outrancière.

Nous avons relevé ainsi que les rapports d'Ibn Ḥanbal avec les autorités temporelles dans toutes leurs ramifications, sont nettement distants, mais pas nécessairement conflictuels. Quand bien même prônerait-il à ses disciples rapprochés et aux membres de sa famille la désertion des milieux du pouvoir, Ibn Ḥanbal n'était pas

---

25. Ibn Ḥanbal aurait exprimé cette préférence pour les gens de piété ascétique à plusieurs occasions en invoquant des personnages ascétiques hauts en couleur, tels que l'ascète et mystique Abū Maḥfūz Ma'rūf al-Karḥī. Voir sur lui, cf. Ibn Abī Ya'lā, *Ṭabaqāt al-ḥanābila*, I, p. 381-389, n° 498 ; Ibn al-Ġawzī, *Ṣifāt al-ṣafwa*, II, p. 179-183 ; al-Dahabī, *Siyar*, IX, p. 340-345 ; R. A. Nicholson, *The Idea of Personality in Sūfism*, Cambridge 1923, p. 9. Ne perdons pas de vue toutefois que cette information est à prendre avec précaution, étant rapportée par Abū Sa'īd Ibn al-A'rābī (m. 340/952) dont la fiabilité était peu sûre. Selon ce dernier, lors d'une séance de discussion, Ibn Ḥanbal aurait pris la défense de Ma'rūf contre une personne qui l'estimait de peu de science, et à laquelle il aurait rétorqué : « Cela suffit ! Que Dieu te pardonne. Et espère-t-on de la science autre chose que ce à quoi était parvenu Ma'rūf ? (*Amsik ! 'Āfāk Allāh. Wa-hal yurād min al-'ilm illā mā waṣala ilayhi Ma'rūf*) », voir Ibn Abī Ya'lā, *Ṭabaqāt al-ḥanābila*, I, p. 382 ; al-Dahabī, *Siyar*, IX, p. 340 ; et sur Ma'rūf, Ibn Abī Ya'lā, *Ṭabaqāt al-ḥanābila*, I, p. 381-389, n° 498 ; N. Hurvitz, *The Formation of Ḥanbalism*, p. 94 ; N. Hurvitz, « Schools of Law and Historical Context: Re-examining the Formation of the Ḥanbalī madhhab », *Islamic Law and Society* 7 (2000), p. 54 ; Ch. Melchert, *Ahmad ibn Hanbal*, Oxford 2006, p. 114 ; Ch. Melchert, « The Ḥanābila and the Early Sufis », *Arabica* 48 (2001), p. 356. De son côté, Ma'rūf est rapporté avoir témoigné de l'estime à Ibn Ḥanbal dans la personne duquel il décelait les traits de la piété ascétique (*ātār al-nusk*). Il aurait entendu Ibn Ḥanbal tenir des propos pleins de bonté dont celui-ci, formulé suivant le style prosodique cher à Ma'rūf : « Quiconque est conscient qu'il sera oublié après sa mort, il accomplit les bonnes actions et se détourne des mauvaises (*man 'alima annahu idā māta nusi, aḥsana wa-lam yusi*) (*sic*) », cf. Ibn Abī Ya'lā, *Ṭabaqāt al-ḥanābila*, I, p. 381 ; Ibn al-Ġawzī, *Manāqib*, p. 109.

moins hostile au soulèvement contre l'autorité politique, fût-elle injuste<sup>26</sup>, conformément aux principes des gens de la *sunna* et de la communauté, suivant lesquels, écrit Ibn Taymiyya (m. 728/1328), le croyant est dans « l'obligation de rester toujours agrégé au corps social de la communauté, de s'abstenir de se révolter contre les imams et de s'abstenir de combattre dans les guerres civiles »<sup>27</sup>. Donnant son avis critique sur des hadiths qu'on lui avait soumis lors des séances d'enseignement, Ibn Ḥanbal désapprouvait les gens qui appelaient au *ḡihād* contre les princes musulmans iniques, au motif qu'ils contredisaient le hadith authentique rapporté par le compagnon 'Abd Allāh Ibn Mas'ūd, qui appelle à la résignation (*ṣabr*)<sup>28</sup>. À l'inverse, il valide le hadith qui prescrit la mort pour quiconque s'est impliqué dans un activisme schismatique au sein de la communauté musulmane<sup>29</sup>. En somme, les actions susceptibles d'entraîner la division ou la discorde (*fitna*) sont à bannir au profit de la résignation qui œuvrerait en faveur de l'unité de la communauté en prévision des jours meilleurs.

Ainsi que l'indiquent les sources biographiques, Ibn Ḥanbal n'éprouvait pas de la défiance, ni de l'antipathie à l'endroit des hommes du pouvoir, tout insaisissable et mitigé que pût être son sentiment à leur égard<sup>30</sup>. Mais sa réaction contre la conduite de son fils Ṣāliḥ et son oncle paternel Ishāq b. Ḥanbal (m. 253/867) suite à leur acceptation des cadeaux (*ḡā'izat al-sulṭān*) du calife al-Mutawakkil est restée légendaire<sup>31</sup>. Il ne s'agit pas seulement d'une indignation, car elle s'est traduite

- 
26. Même en pleine épreuve (*miḥna*) sous le calife al-Wāṭiq (r. 227/842-232/847), aux quelques juristes et savants de Bagdad venus solliciter ses lumières au sujet de l'enseignement de la doctrine mu'tazilite du Coran créé, imposée dans les écoles élémentaires par le juge supérieur Ibn Abī Du'ād (m. 240/854), Ibn Ḥanbal aurait conseillé de se résigner et de condamner l'hérésie dans leur for intérieur, sans se rebeller : « *'alaykum bi-l-nukra bi-qulūbikum wa-lā taḥla'ū yadan min ṭā' a wa-lā taṣuqqū 'aṣā al-muslimīn [...]* *wa-lā taḡalū wa-iṣbirū ḥattā yastariḥa barr* », cf. Ḥanbal b. Ishāq, *Ḍikr miḥnat al-Imām*, p. 71 ; voir aussi al-Ḥallāl, *al-Sunna*, I, p. 133, § 90, Ibn Abī Ya'lā, *Ṭabaqāt al-ḥanābila*, I, p. 144.
27. H. Laoust, *Essai sur les doctrines sociales et politiques d'Ibn Taymiyya*, Le Caire 1939, p. 603.
28. Ibn Qudāma, *al-Muntaḥab min al-'Ilal li-l-Ḥallāl*, éd. Abū Mu'ād Ṭ. b. 'Awaḍ Allāh, Riyad-Le Caire 1418/1998, p. 169, n° 89 : « [...] Celui que vous verrez en train de diviser la communauté de Muḥammad alors qu'elle est unie, tuez-le, quel qu'il soit (*[...] fa-man ra'aytumūhu yufarriqu ummata Muḥammad, wa-hiya ḡamī' fa-uqtulūhu, kā' in<sup>m</sup> man kāna min al-nās*) ».
29. Ibn Qudāma, *al-Muntaḥab*, p. 171-172, n° 92.
30. Voir al-Iṣfahānī, *Ḥilya*, IX, p. 176 ; Ibn al-Ḡawzī, *Manāqib*, p. 517. Sur sa désapprobation des dons du calife, Ibn al-Ḡawzī, *Manāqib*, p. 513-318 ; Ibn Abī Ya'lā, *Ṭabaqāt al-ḥanābila*, II, p. 279 : « Il déconseille la fréquentation des princes ».
31. Ṣāliḥ b. Aḥmad, *Sīrat al-Imām*, p. 107-111 ; Ibn Abī Ya'lā, *Ṭabaqāt al-ḥanābila*, I, p. 11 ; al-Iṣfahānī, *Ḥilya*, IX, p. 213-214 ; al-Ḍahabī, *Siyar*, XI, p. 278-279 ; Ibn Kaṭīr, *al-Bidāya*, XIV, p. 387, p. 388, 416 ; N. Hurvitz, *The Formation of Ḥanbalism*, p. 147-148 ; Ch. Melchert, *The formation of the Sunni schools of law, 9th-10th centuries C.E.*, Leyde 1997, p. 140 ; S. A. Spector, « Aḥmad b. Ḥanbal's Fiḡh », *JAOS* 120 (1982), p. 85.

dans la pratique par plusieurs résolutions prises par Ibn Ḥanbal à leur rencontre, à commencer par ses rapports en tant que père avec son fils Ṣāliḥ. Il a refusé de toucher au pain que la femme de ce dernier avait soigneusement préparé pour lui, tant elle était inquiète de le voir souffrir la faim depuis trois jours. Bien que la pâte de ce pain provienne du blé qu'Ibn Ḥanbal était allé lui-même emprunter à un ami, il ne pouvait consentir d'en manger par scrupule religieux. La raison en était qu'il avait appris que sa belle-fille s'était servie, pour cuire la pâte, du four de son fils Ṣāliḥ<sup>32</sup>. Bien plus, il a même ordonné, par la suite, de condamner la porte de sa propre maison qui donnait sur celle de son fils Ṣāliḥ afin que les siens n'usent plus de meubles et d'ustensiles ménagers de ce dernier, et que la famille de Ṣāliḥ cesse de leur emprunter quoi que ce soit en retour. Si Ibn Ḥanbal en était arrivé à de telles résolutions, c'était pour manifester à quel point il était mécontent de la conduite de son fils qui n'avait pas tenu compte de ses admonitions, alors qu'il l'avait pourtant vivement blâmé et lui avait rappelé avec insistance qu'il fallait se débarrasser de la somme d'argent reçue du calife<sup>33</sup> quitte à la distribuer en aumône aux pauvres<sup>34</sup>.

Dépité par l'obstination dont avaient fait preuve son fils et son oncle Iṣḥāq b. Ḥanbal à vouloir conserver le don du calife malgré sa désapprobation, Ibn Ḥanbal prit la décision radicale de ne plus leur adresser la parole, ni leur rendre visite. Il s'interdisait même d'entrer dans une maison où l'un des deux était susceptible de se trouver et il évitait les lieux qu'ils fréquentaient pour bien leur signifier à quel point il était scandalisé par leur conduite moralement inqualifiable<sup>35</sup>. D'après le récit qu'avait fait Ṣāliḥ de cet épisode, Ibn Ḥanbal était tellement contrarié par l'entêtement de son oncle qu'il ne s'était pas retenu de qualifier sa conduite d'hypocrite et de mensongère<sup>36</sup>. Comme cela ne suffisait pas, il déserta même la mosquée du quartier dans laquelle officiait son oncle comme muezzin pour ne pas avoir à partager le même espace avec lui, préférant accomplir ses prières collectives dans une autre mosquée en dehors de son quartier<sup>37</sup>.

---

32. Iṣḥāhānī, *Ḥilya*, IX, p. 177 ; al-Ḍahabī, *Siyar*, XI, p. 214 qui commente ainsi le récit pour confirmer les propos d'Ibn Taymiyya : « Je dis : parce qu'il a accepté les cadeaux d'al-Mutawakkil (*qultu : li-annahū aḥaḍa ḡā'izat al-Mutawakkil*) » ; Ibn Kaṭīr, *al-Bidāya*, XIV, p. 388 (cite le même commentaire attribué à al-Bayhaqī). Voir aussi N. Hurvitz, *The Formation of Hanbalism*, p. 69.

33. La somme est estimée à 1 000 dinars dans Ṣāliḥ b. Aḥmad, *Sīrat al-Imām*, p. 106 ; Iṣḥāhānī, *Ḥilya*, IX, p. 213.

34. Ṣāliḥ b. Aḥmad, *Sīrat al-Imām*, p. 107 ; Iṣḥāhānī, *Ḥilya*, IX, p. 213-214 ; al-Ḍahabī, *Siyar*, XI, p. 214 ; Ibn Kaṭīr, *al-Bidāya*, XIV, p. 388.

35. Ibn Kaṭīr, *al-Bidāya*, XIV, p. 419.

36. Ṣāliḥ b. Aḥmad, *Sīrat al-Imām*, p. 108 ; Iṣḥāhānī, *Ḥilya*, IX, p. 214 : « Il se tourna vers son oncle paternel et lui dit : tu t'es comporté en hypocrite et en menteur à mon égard [...] tu as prétendu que tu ne toucherais pas à cet argent, et tu l'as pris (*iltafata ilā 'ammihī wa-qāla lahu : nāfaqtanī wa-kaḍḍabtānī [...] za'amta annaka lā ta'ḥuḍ min ḥāḍā šay'an tumma aḥaḍtahu*) ».

37. Ṣāliḥ b. Aḥmad, *Sīrat al-Imām*, p. 108 ; Iṣḥāhānī, *Ḥilya*, IX, p. 214 : « Il mit un terme à sa relation avec lui, cessa de prier dans la mosquée et se rendit à une autre mosquée

Lorsqu'il devint célèbre, obtint le soutien du calife al-Mutawakkil (r. 232/847-247/861) et fut l'objet de sollicitations constantes de la part de ce dernier, Ibn Ḥanbal n'en manifesta pas moins son désagrément de se trouver dans cette nouvelle situation où il s'était senti comme emprisonné. Il s'en était confié à son disciple al-Marrūḍī qu'il chargea ensuite de transmettre un conseil à 'Abd al-Wahhāb al-Warrāq (m. 251/865)<sup>38</sup>, le préféré de ses disciples particulièrement pour son ascèse accentuée. C'était pour exhorter ce dernier à ne pas commettre la même erreur que lui en devenant un ouléma célèbre, et de continuer surtout à mener une vie discrète (*ḥumūl*)<sup>39</sup>. Il aurait exprimé avec un profond regret la même idée à son oncle paternel, Ishāq b. Ḥanbal qui s'était inquiété de le voir triste et si préoccupé à cause des invitations successives du calife al-Mutawakkil, en lui confiant : « Ô oncle ! Heureux celui que Dieu a préservé de la renommée<sup>40</sup>. »

Outre la sobriété et la retenue que ne laisse pas de suggérer la dimension éthico-religieuse d'Ibn Ḥanbal, nous avons souligné que la récurrence du refus d'aides et de présents témoigne de l'enracinement profond de sa pensée morale dans le champ des valeurs ascétiques qui se veulent, pour l'essentiel, fidèles à celles du *salaf*, des compagnons et du prophète, source du comportement exemplaire et de l'excellence du caractère.

Ainsi nous n'avons pas perdu de vue que son appréhension à l'égard de l'autorité politique reflétait la représentation morale que les pieux Anciens avaient de tout lien avec le pouvoir<sup>41</sup>. Par ailleurs, à la lecture attentive des conseils qu'Ibn Ḥanbal

---

pour y prier (*tumma hağarahu, wa-taraka al-şalāt fī al-masğid, wa-ħarağa ilā masğid ħāriğ yuşallī fīhi*) ».

38. On lira avec intérêt les remarques que tire N. Hurvitz de la grande estime que témoigne Ibn Ḥanbal à 'Abd al-Wahhāb, non pour son savoir religieux, mais pour son ascèse et sa dévotion sincère à Dieu au point de le désigner comme son successeur, N. Hurvitz « Schools of Law », p. 59-60. Toutefois, la suggestion de l'auteur laisse à désirer quand il suppose que ce récit aurait été inséré sciemment par al-Marrūḍī dans sa recension du *Kitāb al-Wara'*, afin de faire prévaloir les valeurs morales et ascétiques sur les connaissances religieuses.
39. Ibn al-Ġawzī, *Manāqib*, p. 377 ; al-Dahabī, *Siyar*, XI, p. 305. Voir aussi sur le *ḥumūl*, Ibn 'Asākir, *Ta'riḥ Dimaşq*, V, p. 309. Mentionnant 'Abd al-Wahhāb al-Warrāq, H. Laoust nous fait savoir dans « Le hanbalisme sous le califat de Bagdad (241/855-656/1258) », *REI* 27 (1959), p. 71, et dans *La profession de foi d'Ibn Baṭṭa*, Damas 1958, p. LX (où il le cite, par erreur, sous le nom de 'Abd Allāh au lieu de 'Abd al-Wahhāb) qu'en plus d'être disciple d'Ibn Ḥanbal, il était aussi un disciple de Bişr b. al-Ḥāriṭ al-Ḥāfī. Mais cette information n'est hélas confirmée dans aucune source que nous avons consultée.
40. Ibn Abī Ḥātim, *al-Ġarḥ*, I, p. 306 ; Ibn 'Asākir, *Ta'riḥ Dimaşq*, V, p. 309 ; al-Dahabī, *Siyar*, XI, p. 207 : « *Ya 'amm, ṭūbā li-man aḥmala Allāh ḍikrahu* » ; voir aussi Ibn Abī Ya' lā, *Ṭabaqāt al-ḥanābila*, I, p. 12, II, p. 279 ; Ibn al-Ġawzī, *Manāqib*, p. 376.
41. Voir en ce sens, par exemple, le propos attribué à al-Fuḍayl Ibn 'Iyād (m. 187/803), où il met en garde contre la fréquentation des autorités politiques, dans al-Işfahānī, *Ḥilya*, VIII, p. 104 : « Il n'y a rien à reprocher à une personne à partir du moment où elle est dotée de trois qualités : qu'elle ne soit pas esclave de ses passions, n'injurie pas les Anciens et ne fréquente pas les détenteurs de l'autorité [politique] (*Mā 'alā*

prodiguait à son entourage et des admonitions qu'il adressait à certains membres de sa famille à ce sujet, nous sommes persuadé qu'il s'agit là de valeurs s'inscrivant dans la même conception ascétique des pieux Anciens qui cultivaient l'intégrité morale et étaient dans leur grande majorité viscéralement réfractaires à la fréquentation, sous quelque prétexte que ce fût, des détenteurs du pouvoir temporel<sup>42</sup>.

Somme toute, par-delà d'hypothétiques explications d'ordre moral et psychologique susceptibles de justifier le refus catégorique de dons et de présents, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, et plus spécifiquement s'ils viennent de représentants de l'autorité politique, c'est à l'esprit piétiste et au scrupule religieux inhérents à la personnalité religieuse d'Ibn Ḥanbal qu'il faut imputer son caractère distant et ses préventions vis-à-vis du pouvoir, même lorsque celui-ci était motivé parfois par des intentions sincères<sup>43</sup>.

Cette propension au renoncement nous a servi de prisme pour approcher différemment certaines thèses théologiques d'Ibn Ḥanbal qu'il ne partageait pas forcément avec les maîtres traditionnistes contemporains, dont la thèse du Coran incréé. Nous nous sommes fondé sur cette ascèse également pour mettre en exergue le caractère hésitant de son rapport aux *futyā*-s (avis juridiques) en particulier, et à la jurisprudence (*fiqh*) en général. De même pour comprendre le changement opéré dans son parcours de formation qui l'a fait se détourner de la jurisprudence (*fiqh*) pour se consacrer à la collecte des traditions prophétiques (*ḥadīṭ*-s) et l'instruction en sciences du hadith, nous nous sommes référé aux valeurs ascétiques dont il s'était nourri au contact de traditionnistes renonçants.

## Bibliographie

### Sources

- Abū Ya' lā, Muḥammad b. al-Ḥusayn al-Farrā' al-Qāḍī, *Kitāb al-Tawakkul*, éd. Yūsuf b. 'Alī al-Tarīf, Dār al-Maymān, Riyad 1435/2014.
- Aḡram (al-), Abū Bakr, *Min su'ālāt Abī Bakr Aḥmad b. Muḥammad b. Ḥānī' al-Aḡram Abā 'Abd Allāh Aḥmad b. Ḥanbal*, éd. 'Āmir Ḥasan Ṣabrī, Dār al-Bašā'ir al-Islāmiyya, Beyrouth 1425/2004.

---

*al-raḡul idā kānat fīhi talāt ḥiṣāl : idā lam yakun ṣāḥib hawā, wa-lā yaštum al-salaf, wa-lā yuḥālīṭ al-sulṭān*) ».

42. Il se serait excusé par écrit auprès du Muḥammad b. 'Abd Allāh b. Ṭāhir, le gouverneur d'Iraq, pour ne pas avoir à se rendre chez lui : « Je suis un homme qui ne fréquente pas les autorités. Le Commandeur des croyants m'a dispensé de faire ce que je désapprouve, et ceci fait partie de ce que je désapprouve (*anā raḡul<sup>um</sup> lam uḥālīṭ al-sulṭān, wa-qad a' fānī amīr al-mu'minīn mimmā akrah, wa-hādā mimmā akrah*) », cf. Ṣāliḥ b. Aḥmad, *Sīrat al-Imām*, p. 124 ; al-Iṣfahānī, *Ḥilya*, IX, p. 220 ; Ibn al-Ġawzī, *Manāqib*, p. 511. Voir aussi M. Cook, *Commanding right and forbidding wrong in Islamic thought*, Cambridge 2001, p. 103-104.
43. W. M. Patton avait déjà mis l'accent sur cet aspect du caractère d'Ibn Ḥanbal, voir *Aḥmed Ibn Ḥanbal*, p. 150-151, p. 193-194.

- Bagdādī (al-), Abū Bakr Aḥmad b. 'Alī b. Ṭābit al-Ḥaṭīb, *Ta'rīḥ Baġdād*, éd. 'A. B. Ma'rūf, Dār al-Ġarb al-islāmī, Beyrouth, 2001/1422, 17 vol.
- Dahabī (al-), Abū 'Abd Allāh Muḥammad b. Aḥmad b. 'Uṭmān, *Siyar a'lām al-nubalā'*, éd. Šu'ayb al-Arna'ūṭ *et al.*, Mu'assasat al-Risāla, Beyrouth 1981-1988/1401-1408, 25 vol.
- Ḥamawī (al-), Yāqūt, Šihāb al-Dīn Abū 'Abd Allāh b. 'Abd Allāh al-Rūmī, *Muġam al-udabā'*, éd. D. S. Margoliouth, revue par A. al-Rifā'ī, Dār al-Ma'mūn, Le Caire 1355/1936-1357/1938, 20 vol.
- Ibn Abī Ḥātim, Abū Muḥammad 'Abd al-Raḥmān al-Rāzī, *Kitāb al-Ġarḥ wa-l-ta'dīl*, éd. 'Abd al-Raḥmān b. Yaḥyā al-Mu'allimī al-Yamānī, Hyderabad 1973, 9 vol.
- Ibn Abī Ya'lā, Abū al-Ḥusayn Muḥammad, *Ṭabaqāt al-ḥanābila*, éd. M. Ḥāmid al-Fiḳī, Maṭba'at al-Sunna al-muḥammadiyya, Le Caire 1371/1952, 2 vol.
- Ibn 'Asākir, Abū al-Qāsim 'Alī b. al-Ḥasan b. Hibat Allāh al-Šāfi'ī, *Ta'rīḥ madīnat Dimāšq*, éd. Muḥibb al-Dīn Abū Sa'īd 'U. b. Ġarāma al-'Amrawī, Dār al-Fikr, Beyrouth 1995/1416-2001/1421, 80 vol.
- Ibn al-Aṭīr, Abū al-Sa'ādāt Maġd al-Dīn al-Mubārak b. Muḥammad, *al-Muḥṭār min manāqib al-aḥyār*, éd. Ma'mūn al-Šāġirġī *et al.*, Markaz Zāyid li-l-turāt wa-l-tārīḥ, Al-A'in 1424/2003, 6 vol.
- Ibn al-Ġawzī, Abū al-Faraġ 'Abd al-Raḥmān b. 'Alī, *Manāqib al-imām Aḥmad Ibn Ḥanbal*, éd. 'A. b. 'Abd al-Muḥsin al-Turkī, Dār Haġr, Le Caire 1409/[1988].
- *Šifat al-šafwa*, Dā'irat al-Ma'ārif al-'uṭmāniyya, Hyderabad 1355-1356/[1960-1961], 4 vol.
- Ibn Ḥanbal, Abū 'Abd Allāh Aḥmad b. Muḥammad al-Šaybānī, *al-Aqīda. Riwāyat Abū Bakr al-Ḥallāl*, éd. 'Abd al-'Azīz 'Izz al-Dīn al-Sayrawān, Dār Qutayba, Damas 1408/1988.
- Ibn Ḥanbal, *Kitāb al-Warā' bi-riwāyat Aḥmad b. Muḥammad b. al-Ḥaġġāġ al-Marwazī (sic)*, éd. Zaynab Ibrāhīm al-Qārūt, Dār al-Kutub al-'ilmiyya, Beyrouth 1403/1983.
- Ibn Kaṭīr, Abū al-Fidā' 'Imād al-Dīn Ismā'īl b. 'Umar, *al-Bidāya wa-l-nihāya*, éd. 'A. b. 'Abd al-Muḥsin al-Turkī, 2<sup>e</sup> éd. Riyad, Dār 'Ālam al-kutub 2003/1424, 21 vol.
- Ibn Qudāma, Muwaffaq al-Dīn Abū Muḥammad 'Abd Allāh b. Aḥmad, *al-Muntaḥab min al-'Ulal li-l-Ḥallāl*, éd. Abū Mu'ād Ṭāriq b. 'Awaḍ Allāh, Dār al-rāya, Riyad/Maktabat al-Taw'iyya al-islāmiyya, Le Caire 1418/1998.
- Ibn Raġab, Zayn al-Dīn 'Abd al-Raḥmān b. Aḥmad, *Kitāb al-Dayl 'alā Ṭabaqāt al-ḥanābila*, éd. Muḥammad Ḥ. Al-Fiḳī, Maṭba'at al-Sunna al-muḥammadiyya, Le Caire 1952/1372-1953/1372, 2 vol.
- Išfahānī (al-), Abū Nu'aym Aḥmad b. 'Abd Allāh b. Aḥmad b. Ishāq, *Ḥilyat al-awliyā' wa-ṭabaqāt al-ašfiyā'*, Le Caire 1932-1938, réimp. Dār al-Kutub al-'Ilmiyya, Beyrouth 1988, 10 vol.
- Makkī (al-), Abū Ṭālib Muḥammad b. Abī l-Ḥasan, *Qūt al-qulūb fī mu'āmalat al-maḥbūb*, al-Maṭba'a al-Maymaniyya, Le Caire 1310/1892, réimp. Beyrouth s. d., 2 vol.
- Maqdisī (al-), Abū Muḥammad Taqī al-Dīn 'Abd al-Ġanī b. 'Abd al-Wāḥid, *Miḥnat al-Imām Aḥmad b. Muḥammad Ibn Ḥanbal*, éd. 'Abd Allāh b. 'A. al-Turkī, Dār Haġr, Le Caire 1407/1987.
- Mizzī (al-), Ġamāl al-Dīn Abū al-Ḥaġġāġ Yūsuf b. al-Zakī, *Tahḍīb al-Kamāl fī asmā' al-riġāl*, éd. Baššār 'Awwād Ma'rūf, Mu'assasat al-Risāla, Beyrouth 1400-1412/1980-1992, 35 vol.
- Šāliḥ b. Aḥmad, *Sīrat al-Imām Aḥmad Ibn Ḥanbal*, éd. Fu'ād 'Abd al-Mun'im Aḥmad, Dār al-Da'wa, Alexandrie 1404/1984.
- Sarrāġ (al-), Abū Našr 'Abd Allāh b. 'Alī al-Ṭūsī, *Kitāb al-Luma'*, éd. 'Abd al-Ḥalīm Maḥmūd et Ṭaha 'A. Surūr, Dār al-Kutub al-ḥadīṭa, Le Caire 1380/1960.

Études

- Cook, M. A., *Commanding right and forbidding wrong in Islamic thought*, Cambridge University Press, Cambridge 2001.
- Daaif, L., « Ibn Hanbal, un *faqīh* (jurisconsulte) controversé », *Horizons Maghrébins* 51 (2004), p. 49-61.
- Hurvitz, N., *The Formation of Ḥanbalism. Piety into Power*, Routledges Curzon, Londres 2002.
- « Schools of Law and Historical Context: Re-examining the Formation of the Ḥanbalī *madhhab* », *Islamic Law and Society* 7 (2000), p. 37-64.
- Laoust, H., *Essai sur les doctrines sociales et politiques d'Ibn Taymīya*, IFAO, Le Caire 1939.
- (trad.) *La profession de foi d'Ibn Baṭṭa*, IFD, Damas 1958 [introduction : p. I-CLII, texte arabe : p. ١-٩٣, traduction : p. 1-202].
- « Le hanbalisme sous le califat de Bagdad (241/855-656/1258) », *Revue des Études islamiques* 27 (1959), p. 67-128.
- Melchert, Ch., *Ahmad ibn Hanbal*, Oneworld, Oxford 2006.
- « The Ḥanābila and the Early Sufis », *Arabica* 48 (2001), p. 352-367.
- *The formation of the Sunni schools of law, 9th-10th centuries C.E.*, Brill, Leyde 1997.
- Nicholson, R. A., *The Idea of Personality in Ṣūfism*, Cambridge University Press, Cambridge 1923.
- Patton, W. M., *Aḥmed Ibn Ḥanbal and the Miḥna, A biography of the imām including an account of the Moḥammedan inquisition called the Miḥna, 218-234 A.H.*, Brill, Leyde 1897.
- Spectorsky, S. A., « Aḥmad b. Ḥanbal's Fiqh », *JAOS* 120 (1982), p. 461-465.